



**Semaine
de la vaccination**
du 23 au 29 avril 2017

**Les acteurs de la santé
en Nouvelle-Aquitaine
se mobilisent**



ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Semaine de la vaccination du 23 au 29 avril 2017

La vaccination progresse en Nouvelle-Aquitaine Restons mobilisés !

Grâce aux actions menées par l'Agence régionale de santé (ARS) et ses partenaires depuis plusieurs années, le niveau de vaccination dans la région est en voie d'amélioration. Il reste néanmoins encore inférieur à la moyenne nationale pour de nombreuses maladies. Alors **RESTONS MOBILISÉS !**

A l'occasion de la Semaine de la vaccination, chaque personne est invitée à vérifier la mise à jour de ses vaccins auprès d'un professionnel de santé : médecin, pharmacien, infirmière, sage-femme.

Vous en êtes où de vos vaccinations ?

Trop souvent, la réponse est « je n'en sais rien ».

Or, ne pas être à jour de ses vaccinations, c'est d'une part, se mettre en danger, et d'autre part, risquer de contaminer les personnes les plus vulnérables de son entourage : nouveaux nés, personnes âgées ou fragiles... L'objectif général de cette semaine de prévention est donc d'inciter les aquitains à faire le point et à se mettre à jour sur leurs vaccinations.

Les priorités pour 2017 : la mise à jour des vaccins

Etes-vous à jour de vos vaccins ? FAITES LE TEST !

Etre à jour c'est avoir reçu les vaccins indispensables en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé. Vous ne savez pas si vous êtes à jour de vos vaccins ? Faites le test en quelques minutes sur <https://www.mesvaccins.net/web/recommandations>

Si vos vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle été interrompue. On parle de « rattrapage ».

La vaccination, c'est à tout âge de la vie !

En 2013, le calendrier vaccinal s'est simplifié pour une optimisation du nombre de doses de vaccins et une meilleure mémorisation pour les professionnels de santé et le public. Concrètement, qu'est ce que ça change ?

- Une diminution du nombre d'injections pour une efficacité équivalente,
- Pour les adultes, des rendez-vous vaccinaux à âge fixe : 25 ans, 45 ans et 65 ans, puis tous les 10 ans au delà de 65 ans.

Un moyen simple de suivre vos vaccins : le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son carnet de vaccination électronique est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements et de la faire valider par votre médecin traitant. Le carnet de vaccination électronique vous alerte par SMS ou mail au moment de vos rappels.

Créez votre carnet de vaccination électronique sur www.mesvaccins.net ou en téléchargeant l'application Smartphone MesVaccins.

Protégeons-nous, vaccinons-nous !